ACADÉMIE DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées

Annexe 1

Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles

Valorisation des critères

Appréciation de la valeur professionnelle

Excellent	140 points
Très satisfaisant	90 points
Satisfaisant	40 points
Insatisfaisant	0 points

Le pourcentage des appréciations *Excellent* au titre d'une campagne s'élève à :

- **15 % maximum des candidatures recevables pour le premier vivier**
- **20 % maximum des éligibles pour le second vivier (non recevables au titre du premier vivier)**

Le pourcentage des appréciations *Très satisfaisant* au titre d'une campagne s'élève à :

- **20 % maximum des candidatures recevables pour le premier vivier**
- **20 % maximum des éligibles pour le second vivier** (non recevables au titre du premier vivier)

Ancienneté dans la plage d'appel

Des points d'ancienneté sont attribués en fonction de l'ancienneté dans la plage d'appel, calculée sur la base de l'échelon détenu et de l'ancienneté dans l'échelon au 31 août 2022.

Echelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août 2021	Ancienneté dans la plage d'appel	Valorisation de l'ancienneté dans la plage d'appel
3 + 0	0 an	3
3 + 1	1an	6
3 + 2	2 ans	9
4 + 0	3 ans	12
4 + 1	4 ans	15
4 + 2	5 ans	18
5 + 0	6 ans	21
5 + 1	7ans	24
5 + 2	8 ans	27
6 + 0	9 ans	30
6 + 1	10 ans	33
6 + 2	11 ans	36
7 + 0	12 ans	39
7 + 1	13 ans	42
7 + 2	14 ans	45
7 + 3 et plus	15 ans et plus	48

Les points liés à la valeur professionnelle et les points liés à l'ancienneté dans la plage d'appel s'additionnent pour établir le barème indicatif.